

Plan local d'urbanisme intercommunal

Projet d'Aménagement et de Développement Durables – Pièce 2

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU : 21 juillet 2021

Introduction	page 2
Ambition à 2030	page 3
Axe 1 - Renforcer les équilibres internes et l'organisation territoriale d'ABC	page 5
Axe 2 - Valoriser les ressources du développement local	page 12
Axe 3 - Faire connaître et reconnaître les richesses de notre campagne et de notre terroir	page 17

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PADD – constitue la pièce structurante du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Il est l'expression du projet intercommunal porté par les élus et expose les objectifs de développement et d'aménagement spatial qui orientent le dispositif réglementaire.

Il fait l'objet d'une concertation avec les habitants et d'une association avec les Personnes Publiques Associées.

Il est débattu en Conseil communautaire et dans chaque Conseil municipal.

Le PADD traduit, dans le cadre du document d'urbanisme, l'ambition de développement et d'aménagement du territoire formulée par les élus de la Communauté de communes Arnon Boischaud Cher.

Ce document s'organise sur une première partie qui exprime l'ambition pour le territoire communautaire à l'horizon 2030. Cette ambition est ensuite traduite dans un parti d'aménagement du territoire intercommunal et dans une stratégie déclinée en objectifs.

L'expression du projet de territoire Arnon Boischaud Cher est complétée par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (pièce n°3 du PLUi).

LE POSITIONNEMENT ET L'AMBITION

A l'interface de la Champagne berrichonne et du Boischaut, pleinement intégrée dans le fonctionnement des pôles et des bassins de vie du Berry (Sud Cher et Indre), la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher valorise son appartenance rurale et son positionnement d'espace rural de proximité.

L'ambition d'ABC, à l'horizon 2030, est de faire reconnaître son territoire et son terroir comme sources de développement local, rural et durable.

LES AXES DU PROJET DE TERRITOIRE

L'atteinte de l'ambition intercommunale implique la mise en œuvre d'une «*stratégie*» de développement et d'aménagement. Cette vision s'organise en trois axes de projet qui précisent les objectifs d'ABC à l'horizon 2030.

Axe 1

Renforcer les équilibres internes et l'organisation territoriale d'ABC.

Axe 2

Valoriser les ressources du développement local.

Axe 3

Faire connaître et reconnaître les richesses de notre campagne et de notre terroir.

Axe 1

Renforcer les équilibres internes et l'organisation territoriale d'ABC.

1.1

Conforter la dorsale territoriale : un réseau de centres-bourgs qui structure le territoire.

1.2

Renforcer l'attractivité résidentielle en valorisant la proximité et la qualité du territoire.

Axe 1

Renforcer les équilibres internes et l'organisation territoriale d'ABC.

1.1

Conforter la dorsale territoriale : un réseau de centres-bourgs qui structure le territoire.

ABC souhaite renforcer son potentiel d'accueil de population en proposant une diversité de l'offre en services, commerces et équipements sur l'ensemble du territoire et en facilitant leur accessibilité.

Pour cela, l'organisation territoriale d'ABC s'appuie des centres-bourgs qui structurent l'espace communautaire : il s'agit de répondre aux besoins de solidarité et de proximité à l'échelle intercommunale.

- L'organisation territoriale d'ABC prend appui sur la dorsale routière 940 qui est le support d'un réseau de trois centres-bourgs structurants constitué de **Levet, Châteauneuf-sur-Cher – Venesmes et Lignièrès**.

Plus spécifiquement, Châteauneuf-sur-Cher engage une reconquête de son bourg-centre sur le plan de son offre commerciale et de services, de logements à travers une réhabilitation qualitative du cœur historique de part et d'autre de la RD940 (traversée de bourg historique). Lignièrès et Levet poursuivent également leur démarche de revitalisation et réaménagement de leur cœur de bourg pour conforter leur attractivité et leur vitalité.

Les bourgs structurants contribuent à la lisibilité, la réalité et l'attractivité économique et résidentielle d'ABC. Leur fonction commerciale, de services et d'équipements structurants sont affirmées pour répondre aux besoins des habitants et des usagers du territoire.

Le maillage territorial consolide le rayonnement et l'attractivité d'ABC et répond au maintien d'un équilibre

interne du territoire par la recherche d'une proximité entre emplois, habitat, commerces et services, mais aussi par une maîtrise des besoins en déplacements, et ayant pour conséquence la réduction des émissions de gaz à effet de serre (aires de covoiturage sur les bourgs structurants de Levet, Châteauneuf-sur-Cher – Venesmes, Lignièrès).

Au sein de ce niveau de polarité, **Vallenay-Bigny** répond à une fonction de bourg-relais en complémentarité avec le pôle de Châteauneuf-sur-Cher - Venesmes.

Une campagne animée par un réseau de villages de très grande proximité

Les communes rurales cherchent une revitalisation globale en complémentarité et en appui des pôles structurants du territoire. De plus, dans le renforcement du maillage territorial, **les communes rurales ont une fonction majeure dans la dynamique des centres-bourgs** structurants et du bourg-relais (logique territoriale d'interdépendance et de complémentarité positive).

- L'ensemble des villages d'ABC bénéficient du renforcement des centres-bourgs structurants et du bourg relais ce qui leur permet de poursuivre un objectif d'accueil de services et d'équipements locaux (tiers-lieux, équipements publics de proximité, maison de proximité). Les villages de très grande proximité poursuivent un objectif d'accueil de population en lien avec leurs capacités de développement respectives : équipements, prise en compte des contraintes agricoles et environnementales...

Axe 1

Renforcer les équilibres internes et l'organisation territoriale d'ABC.

1.1

Conforter la dorsale territoriale : un réseau de centres-bourgs qui structure le territoire.

ABC soutient dans son projet le maintien et le développement d'une activité commerciale et de services sur son territoire.

- ▶ L'offre commerciale et de services sur ABC s'organise en appui des centres-bourgs structurants de Levet, Châteauneuf-sur-Cher – Venesmes et Lignièrès et du bourg-relais de Bigny-Vallenay qui constituent les pôles de proximité commerciale, de services et d'équipements du territoire.

Les communes rurales d'ABC proposent une gamme de commerces et de services de très grande proximité. Cette offre prend place au sein des enveloppes bâties villageoises existantes et dans le cadre d'équipements commerciaux et de services proportionnés à leur rôle dans l'armature du territoire et à leur vocation touristique et récréative.

Axe 1

Renforcer les équilibres internes et l'organisation territoriale d'ABC.

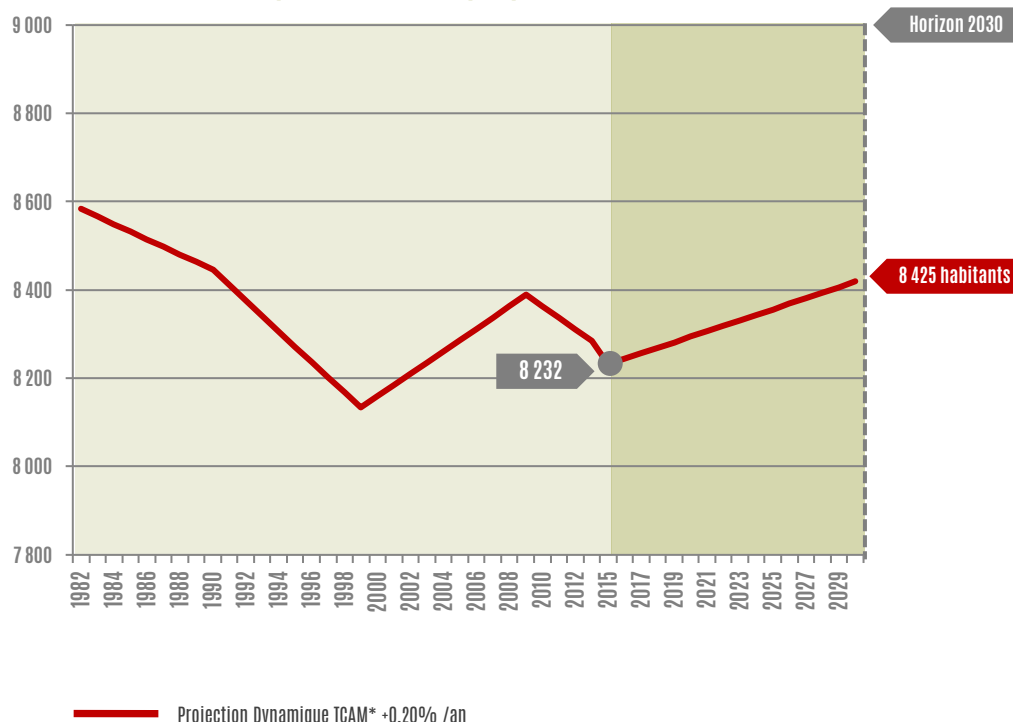
1.2

Renforcer l'attractivité résidentielle en valorisant la proximité et la qualité du territoire.

Le territoire d'ABC agit dans le sens d'une valorisation et d'une reconnaissance de la qualité de son cadre de vie pour accueillir de nouveaux habitants et développer son offre résidentielle.

- ▶ Le projet de territoire s'appuie sur une programmation démographique et résidentielle progressive qui respecte le rythme d'évolution et l'équilibre rural du territoire d'ABC et des communes. La politique de l'habitat d'ABC recherche un élargissement de son offre en logements pour répondre aux besoins d'une diversité générationnelle et sociale.
- ▶ A horizon 2030, ABC se fixe un objectif démographique raisonné en lien avec le positionnement stratégique du territoire aux portes de bassins d'emploi structurants (Bourges, Saint-Amand-Montrond, Issoudun, Châteauroux), et en lien avec la bonne desserte du territoire et la démarche de labellisation PNR portée par le Pays Berry Saint-Amandois.
- ▶ A terme, l'hypothèse démographique tend vers un poids de population d'environ **8 425 habitants à horizon 2030**.

Perspective démographique à horizon 2030



* TCAM : Taux de croissance annuel moyen

Axe 1

Renforcer les équilibres internes et l'organisation territoriale d'ABC.

1.2

Renforcer
l'attractivité
résidentielle en
valorisant la proximité
et la qualité du
territoire.

Le développement résidentiel du territoire d'ABC doit répondre aux besoins de tous les habitants.

La stratégie résidentielle de l'intercommunalité porte sur :

- ▶ Le **réinvestissement des logements vacants** dans les bourgs anciens où la vacance concerne de nombreux logements (en prenant en compte les contraintes liées aux PPRi du Cher et de l'Arnon).
- ▶ Le **renouvellement urbain** (remobilisation des constructions existantes et des friches pour de l'offre résidentielle neuve, valorisation résidentielle du centre ancien de Châteauneuf-sur-Neuf, démarche cœur de bourg) et la mobilisation d'une partie des dents creuses dans les enveloppes bâties.
- ▶ Une **production de logements** (dans les enveloppes bâties et en extension de 170 à 175 logements à horizon 2030) qui favorise la diversification des logements et répond aux besoins des jeunes, des familles et des publics spécifiques notamment les seniors, dépendants ou non.

Rendre le territoire d'ABC attractif vis-à-vis de tous les segments de la population, et en particulier les jeunes actifs.

La réalisation des objectifs de logements d'ici à 2030 participe à l'amélioration de l'offre résidentielle d'ABC :

- ▶ L'offre en logements, neufs et réhabilités, participe à la diversification du parc de logements pour répondre aux besoins des jeunes, des familles et des publics spécifiques notamment les seniors. L'attractivité résidentielle est renforcée par le déploiement d'une politique intercommunale envers l'accueil de la petite enfance (crèche intercommunale), l'offre jeunesse et adolescence (loisirs, sports, activités...).
- ▶ L'offre pour les ménages aux ressources contraintes est réalisée en priorité dans les pôles structurants (Levet, Châteauneuf-sur-Cher, Lignières) de l'intercommunalité en lien avec les services, les commerces et équipements, la formation.

ABC, à travers ses objectifs de programmation résidentielle, recherche une efficacité foncière en réduisant ses besoins fonciers sur la période 2019-2030. Il s'agit pour le territoire de répondre aux enjeux nationaux de préservation de l'économie agricole, de la fonctionnalité écologique des milieux, de la protection et de la valorisation des paysages. Pour y répondre, l'offre en logements mobilise une partie du parc de logements vacants et une partie des gisements fonciers dans les enveloppes bâties constituées.

Axe 1

Renforcer les équilibres internes et l'organisation territoriale d'ABC.

1.2

Renforcer
l'attractivité
résidentielle en
valorisant la proximité
et la qualité du
territoire.

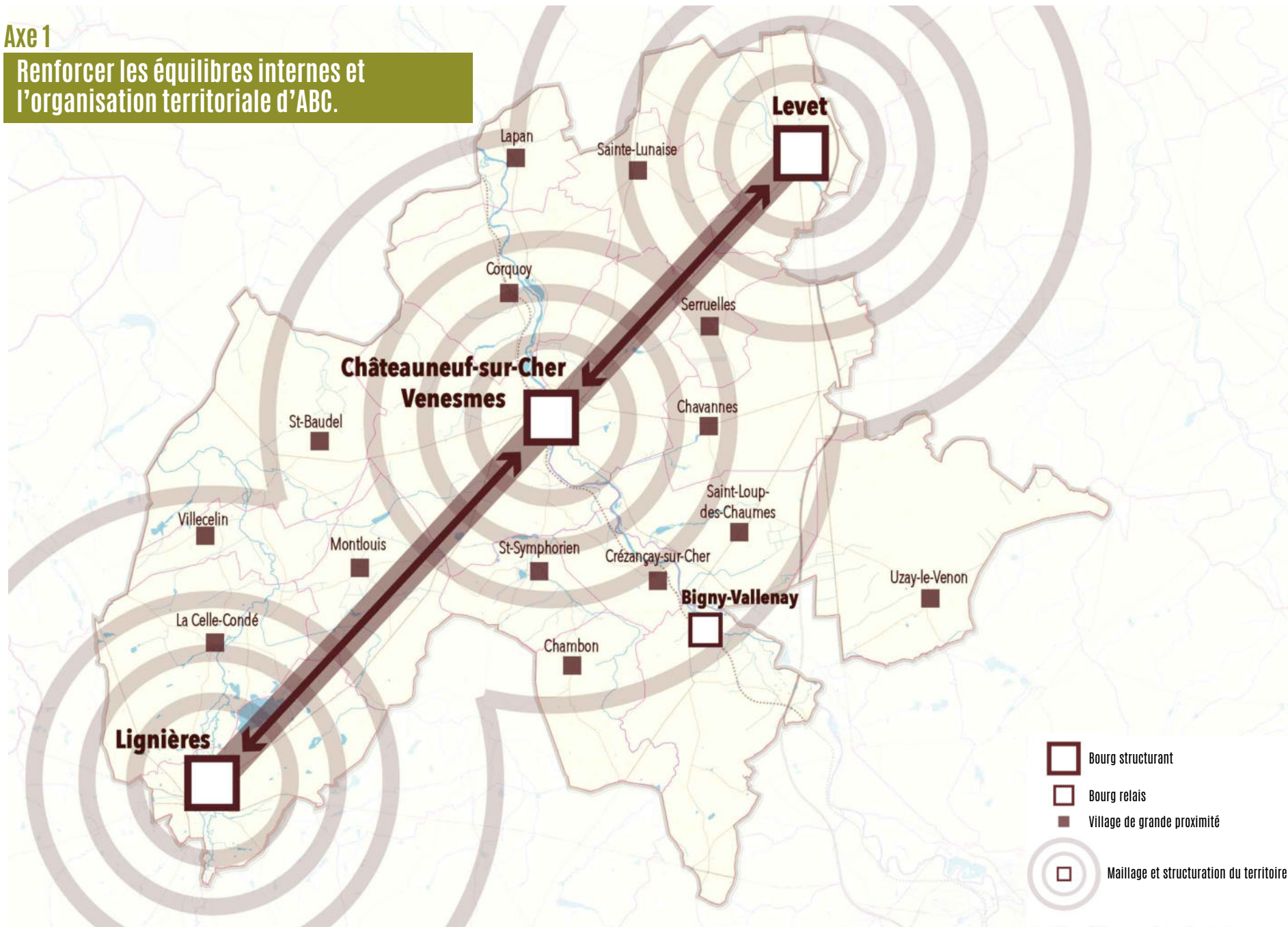
Le projet de territoire d'ABC a pour ambition le maintien de la qualité des paysages bâtis.

Les qualités bâties et architecturales présentes dans les bourgs et les villages sont renforcées par :

- ▶ **L'adaptation des bâtis anciens, des constructions énergivores et des bâtis vacants** pour satisfaire aux besoins en logements, et répondre aux nouveaux modes d'habiter, aux besoins de confort, de maîtrise de l'énergie (démarche d'OPAH en cours à l'échelle du Pays Berry Saint-Amandois).
 - ▶ **La réhabilitation et la valorisation patrimoniales** sont encouragées dans le respect des sites et des paysages bâtis, de l'esprit et de l'histoire des lieux, de l'environnement bâti, de l'architecture rurale et agricole traditionnelle.
 - ▶ **Les futures opérations d'urbanisme** participent à une nouvelle image et à une dynamique résidentielle : les projets d'écoquartiers, d'écohameaux, d'écoconstruction constituent des modèles d'urbanisme à développer sur le territoire.
 - ▶ **Le renforcement de la qualité des paysages** par une inscription préférentielle du développement résidentiel et économique dans les enveloppes bâties existantes et en les articulant au mieux avec les tissus bâtis en place.
- ▶ **La bonne insertion paysagère et architecturale des constructions aux vocations économique, commerciale et d'équipement.** Les nouvelles constructions sont réalisées en intégrant les enjeux d'exposition et de sensibilité paysagère, de qualité architecturale et environnementale, de prise en compte de leur position en entrée d'agglomération (qualité paysagère et bâtie du seuil aggloméré).

Axe 1

Renforcer les équilibres internes et l'organisation territoriale d'ABC.



Axe 2

Valoriser les ressources du développement local.

2.1

**Consolider et
diversifier les
économies agricoles
et forestières.**

**Valoriser
harmonieusement les
ressources naturelles.**

2.2

**Renforcer la réalité
économique du
territoire
et encourager
l'économie en milieu
rural.**

Axe 2

Valoriser les ressources du développement local.

2.1

Consolider et diversifier les économies agricoles et forestières.

Valoriser harmonieusement les ressources naturelles.

Le territoire d'ABC maintient les agricultures caractéristiques de la Champagne berrichonne et du Boischaut (élevage, culture et polyculture) et encourage les activités de transformation et de diversification agricole.

- ▶ Les prairies et les herbages, les espaces de grandes cultures céréalières sont protégés par la limitation de la consommation foncière.
- ▶ Les nouvelles constructions agricoles, les besoins liés à une modernisation des exploitations et des activités agricoles et une adaptation aux nouvelles orientations technicoéconomiques sont accompagnés.
- ▶ Les stratégies de diversification économique des sièges d'exploitation sont encouragées : accueil à la ferme, vente-directe, maraîchage, maintien et développement des circuits-courts, approvisionnement local, production des énergies vertes (méthanisation, solaire, biomasse...), et des matériaux bio-sourcés (filière bois...).
- ▶ Les modes de production agricole contributeurs de la réduction des émissions de GES et favorisant le maintien des ressources naturelles sont soutenus : agriculture biologique, agroforesterie, agriculture de conservation, agriculture sur sol vivant...

ABC à travers son projet de territoire valorise et protège l'arbre et la haie qui sont des motifs paysagers caractéristiques du territoire et notamment dans les communes du Boischaut.

- ▶ La protection du bocage est soutenu par le maintien de l'élevage (fonction agricole) et la mise en place d'une filière de valorisation du bois-bocager-énergie.
- ▶ L'utilité de l'arbre, la conservation des boisements, d'un maillage bocager fonctionnel et d'une végétation ripisylve participent à maintenir l'identité paysagère rurale et agricole du territoire d'ABC mais aussi à l'insertion paysagère des espaces bâtis, à la lutte contre l'érosion des sols et leur fertilité, au maintien de la biodiversité et de la fonctionnalité des continuités écologiques, à la réduction des gaz à effet de serre (piégeage carbone).

Axe 2

Valoriser les ressources du développement local.

2.1

Consolider et
diversifier les
économies agricoles
et forestières.

Valoriser
harmonieusement les
ressources naturelles.

Le développement des énergies renouvelables sur le territoire d'ABC est accompagné mais sans remettre en cause les paysages, la qualité du cadre de vie et la filière touristique – loisirs.

Le projet de territoire d'ABC encourage le développement des filières énergétiques d'avenir et la recherche d'un mix énergétique notamment :

- ▶ la filière **Bois-Bocager-Energie** : elle est une réponse aux besoins énergétiques locaux privés et publics qui valorise le potentiel local et qui entretient le paysage, préserve la trame bocagère et la fonctionnalité de la trame verte...
- ▶ la **filière méthanisation** : l'importance de l'élevage sur le territoire d'ABC constitue un gisement pour produire localement de l'énergie renouvelable, du biométhane...
- ▶ les **projets d'énergies solaires et d'énergies éoliennes** sont accompagnés dans leur mise en œuvre.
- ▶ la **micro-hydro-électricité** constitue un potentiel de production d'électricité stable et locale : les installations ne demandent ni nouvelles retenues d'eau, ni vidanges susceptibles de perturber l'hydrologie, la biologie ou la qualité de l'eau sont permises.
- ▶ **l'installation de systèmes domestiques solaires**, thermiques ou photovoltaïques ou de tout autre dispositif individuel de production d'énergie renouvelable, dès lors qu'ils ne nuisent ni à la qualité architecturale du projet, ni à la qualité urbaine et paysagère des lieux.

Axe 2

Valoriser les ressources du développement local.

2.2

Renforcer la réalité économique du territoire et encourager l'économie en milieu rural.

ABC propose une offre en foncier à vocation économique qui répond aux besoins de développement du territoire.

Le projet de territoire d'ABC répond :

- ▶ à des besoins d'accueil de TPE-PME et au développement des entreprises existantes sur l'intercommunalité.
- ▶ aux besoins ponctuels d'une économie diffuse d'accueil d'artisans, d'entrepreneurs installés à domicile ou sur de petites parcelles dans les enveloppes bâties des communes (hors besoins fonciers liés au développement des sièges agricoles et à leur création).

Les friches bâties économiques, industrielles et artisanales sont réinvesties pour répondre aux besoins de nouvelles installations économiques, pour développer l'attractivité économique du territoire en réduisant les friches et pour favoriser le recyclage foncier (moindre consommation foncière).

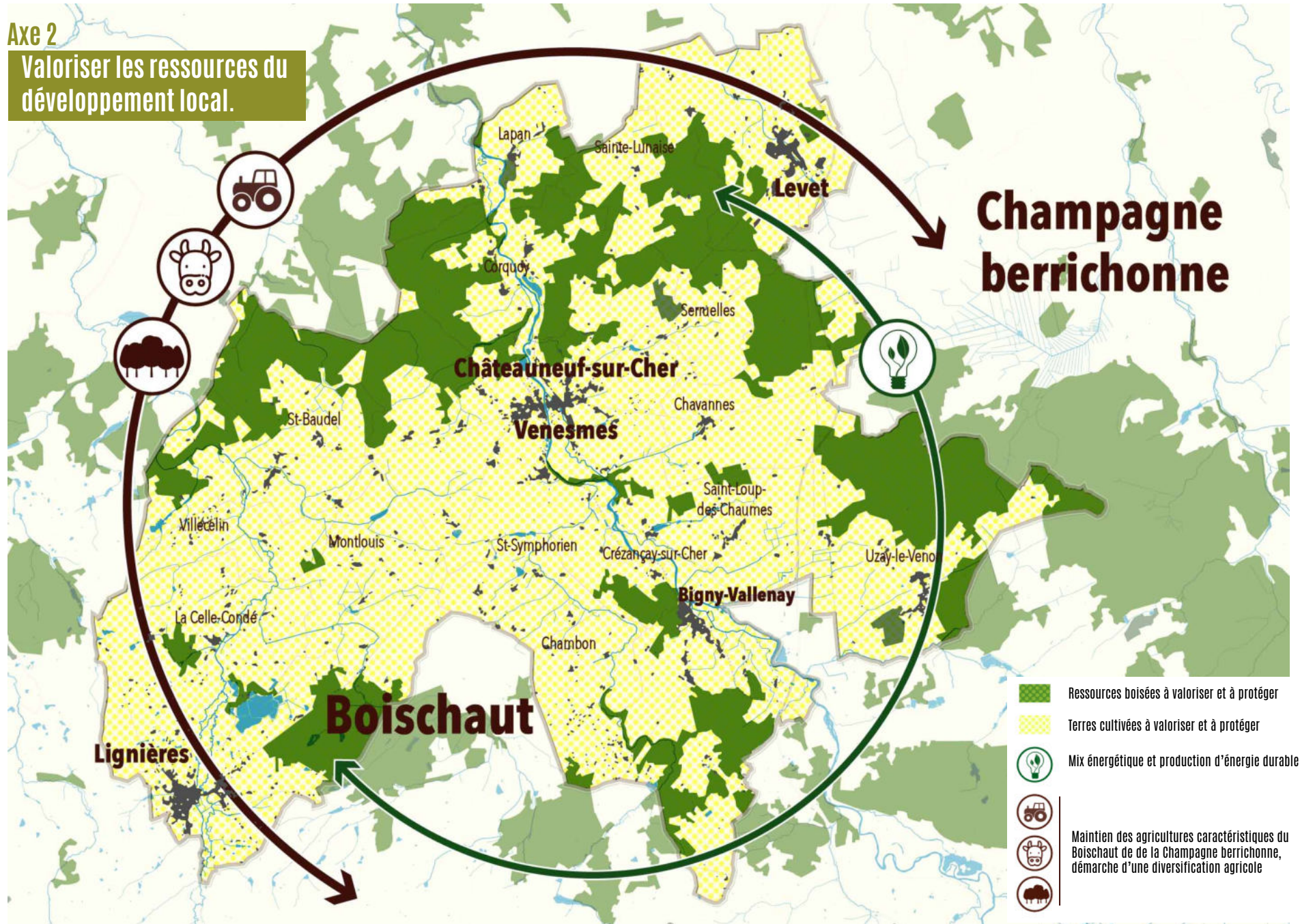
Le déploiement du réseau fibre et des infrastructures de communication numérique renforcent l'attractivité d'ABC. Le développement du haut débit et de la communication numérique sur le territoire :

- ▶ répond aux attentes et aux besoins d'une campagne attractive sur le plan économique (développement des activités en place, installation des travailleurs indépendants), aux besoins des acteurs économiques déjà en place (agriculteurs, artisans...) et sur le plan de l'attractivité résidentielle (attentes des habitants et des futurs habitants).
- ▶ dessert les équipements publics (établissements scolaires, formation, administration, infrastructures ludiques et culturelles, ...).
- ▶ accompagne les besoins de nouvelle proximité, de mobilité et de communication en milieu rural (e-médecine, e-administration, télétravail, e-formation, e-tourisme, e-éducation).

Le développement des zones résidentielles et des zones d'activités économiques doit préférentiellement s'appuyer sur le projet de déploiement des réseaux de communication de dernière génération.

Axe 2

Valoriser les ressources du développement local.



Axe 3

Faire connaître et reconnaître les richesses de notre campagne et de notre terroir.

3.1

**Accompagner la
démarche de projet de
PNR.**

3.2

**Respecter la diversité
éco-paysagère du
territoire.**

Axe 3

Faire connaître et reconnaître les richesses de notre campagne et de notre terroir.

3.1

Accompagner la démarche de projet de PNR.

La valorisation de la bonne accessibilité du territoire d'ABC, la présence d'attracteurs touristiques, la qualité des patrimoines (naturel, bâti, culturel, culinaire), la diversité des paysages sont les forces du territoire. Elles sont à valoriser dans le cadre de la démarche d'obtention du label Parc naturel régional Sud Cher – Indre engagée par les Pays du Berry Saint-Amandois et de La Châtre en Berry. Le projet de territoire d'ABC valorise les atouts et les potentiels d'attractivité du sud du Berry :

- ▶ La démarche de PNR associée au marqueur touristique « Berry Province » valorise l'image « de campagne authentique, d'espace rural calme et serein » d'ABC. Le projet de territoire a un positionnement touristique à rebours du tourisme de masse.
- ▶ L'offre touristique « Campagne authentique et espace calme » est le marqueur de l'offre territoriale (slow tourisme) : randonnées (boucles de randonnées et interconnexion à l'échelle de l'intercommunalité connexion aux itinérances douces vers le Canal de Berry et la vallée du Cher), promenades équestres, VTT, pêche, forêt, campagne, sports d'eau... La diversification des activités agricoles (vente de produits locaux et accueil à la ferme) participe au déploiement et au renforcement d'une offre touristique et de loisirs à destination familiale et intergénérationnelle.
- ▶ L'Office de Tourisme à Lignières, le point informations touristiques à Châteauneuf-sur-Cher, les politiques culturelles, l'offre de loisirs et de tourisme assurent une offre récréative qui bénéficie à l'ensemble des communes d'ABC : diversité de l'offre en hébergement touristique en milieu rural, restauration, événements festifs, manifestations culturelles, découverte des patrimoines et de l'architecture locale...

Pour affirmer et conforter sa vocation touristique et récréative en Sud Cher, le projet de territoire d'ABC s'articule autour d'une offre touristique et récréative portée par des attracteurs touristiques majeurs sur le territoire :

- Le **stade d'eaux vives** à Châteauneuf-sur-Cher,
- Le **Pôle du Cheval et de l'Âne**,
- La scène de musiques actuelles « **Les Bains Douches** » à Lignières,
- Le territoire d'ABC est doté d'une forte densité de **monuments historiques et d'éléments patrimoniaux** (églises romanes, châteaux...). A cela s'ajoute, les éléments patrimoniaux et notamment le centre historique et commerçant de Lignières, la basilique et le château de Châteauneuf-sur-Cher... A terme, la réhabilitation urbaine et patrimoniale du centre-bourg historique de Châteauneuf-sur-Cher contribue au renforcement de l'intérêt touristique du territoire.
- ▶ La richesse et la diversité du patrimoine historique et architecturale (églises romanes, châteaux, basilique...) sont valorisés et réinvestis pour maintenir un patrimoine vivant.
- ▶ La typicité des pratiques agricoles anciennes (grands domaines, fermes fortifiées, locatures, granges à auvent, loges de vigne...) est valorisée par la protection de patrimoine rural. De même, le patrimoine hydraulique et le petit patrimoine de l'eau (moulins, puits, lavoirs et fontaines...) sont valorisés en lien avec le développement touristique (tourisme patrimonial) et la qualité du cadre de vie.

Axe 3

Faire connaître et reconnaître les richesses de notre campagne et de notre terroir.

3.1

Accompagner la démarche de projet de PNR.

L'attractivité touristique d'ABC est à destination locale, régionale et nationale. Elle prend appui sur une offre Nature - Campagne dont la promotion sera renforcée à terme par la Labellisation Parc naturel régional.

- ▶ L'attractivité touristique du territoire prend appui sur une offre hôtelière complète pour répondre à la diversité des besoins et des attentes (modernisation de l'offre camping, vélocabanes, hôtellerie de plein air, gîtes et chambres d'hôtes, hôtel, aires de camping-car...).
- ▶ Les coopérations institutionnelles (Pays Berry-Saint-Amandois, Pays La Châtre-en-Berry, départements du Cher et de l'Indre, région Centre – Val de Loire...) sont recherchées avec les sites touristiques régionaux et départementaux : interconnexion aux itinérances douces vers le Canal de Berry et la vallée du Cher.

Axe 3

Faire connaître et reconnaître les richesses de notre campagne et de notre terroir.

3.2

Respecter la diversité éco-paysagère du territoire.

Le projet de territoire d'ABC porte une ambition forte pour la protection et la valorisation environnementale.

- ▶ La protection du paysage de bocage, le maintien de sa fonctionnalité en particulier sur l'entité paysagère du Boischaud : entretien du bocage, maintien de l'élevage, mise en place d'une filière de valorisation du bois bocager Energie.
- ▶ La protection de la valeur économique, environnementale et paysagère des terres agricoles, naturelles et boisées en freinant l'artificialisation des sols. L'atteinte d'un objectif de réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers répond à une recherche de meilleure efficacité foncière (cf. Axe 2). Le projet de territoire cherche une réduction d'environ 50% de l'artificialisation des espaces agricoles, naturels, et boisés par rapport à la période passée.

Le paysage est protégé et valorisé, il participe à la qualité du cadre de vie locale et à l'attractivité du territoire d'ABC.

- ▶ La protection du paysage de bocage, le maintien de sa fonctionnalité en particulier sur l'entité paysagère du Boischaud : entretien du bocage, maintien de l'élevage, mise en place d'une filière de valorisation du bois bocager Energie.
- ▶ Le projet de territoire inscrit le paysage de l'eau comme élément de patrimoine et indicateur de la qualité de l'environnement sur le territoire valorisation du paysage et de la fonctionnalité écologique des zones humides et des rives cours d'eau, protection des frayères en les préservant de toutes nouvelles urbanisations (résidentielles, économiques).

- ▶ Les aménagement d'accès aux abords des cours d'eau pour les habitants, les touristes et les sportifs, les pêcheurs sont réalisés pour ne pas perturber l'hydrologie, la biologie, la qualité de l'eau, la sensibilité environnementale et paysagères des cours d'eau.

Axe 3

Faire connaître et reconnaître les richesses de notre campagne et de notre terroir.

3.2

Respecter la diversité éco-paysagère du territoire.

La valorisation du patrimoine biologique et le maintien de la fonctionnalité des continuités écologiques (Trame Verte et Bleue) sur le territoire ABC, l'enjeu de continuité et de bon fonctionnement des trames écologiques avec les territoires voisins prend appui sur :

- ▶ Les sites sensibles et les secteurs de haut potentiel écologique qui constituent les grands réservoirs de biodiversité : le bois de Thoux, les vallées de l'Arnon et du Cher, les secteurs d'intérêt écologique ZNIEFF, zones Natura 2000 (Basse vallée de l'Arnon, Marais et coteaux calcaires du nord-ouest de la Champagne berrichonne).
 - ▶ Les continuités écologiques des cours d'eau du Cher et de l'Arnon (Trame Bleue) et la non destruction des frayères, des zones d'alimentation et de croissance.
 - ▶ Le réseau de zones humides : régulation des débits des cours d'eau et des nappes souterraines, filtration des polluants, autoépuration, qualité biologique des milieux.
 - ▶ Le réseau des espaces agricoles, naturels, forestiers et des zones humides qui favorisent les connexions entre les réservoirs de biodiversité pour le déplacement et la reproduction des espèces, la diversité génétique, la continuité écologique des cours d'eau...
- ▶ La nature « ordinaire » participe, à sa mesure, au fonctionnement de la Trame Verte et Bleue du territoire d'ABC.
 - ▶ La protection de la valeur économique, environnementale et paysagère des terres agricoles, naturelles et boisées en freinant l'artificialisation des sols. L'atteinte d'un objectif de réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers répond à des objectifs de plus grande efficacité foncière.

Axe 3

Faire connaître et reconnaître les richesses de notre campagne et de notre terroir.

3.2

Respecter la diversité éco-paysagère du territoire.

Le projet de territoire cherche à ne pas augmenter l'exposition des biens et des personnes aux risques et aux nuisances afin de proposer un environnement et un cadre de vie sains et sereins.

Il intègre les risques naturels, les risques industriels, les nuisances en particulier :

- ▶ la prise en compte du risque inondation (PPRi du Cher rural et PPRi de l'Arnon) et des incidences sur la constructibilité.
- ▶ l'intégration des règles constructives parasismiques pour les constructions, équipements et installations (zone de sismicité 2).
- ▶ l'encadrement des développements urbains le long des axes et des infrastructures de transports de matières dangereuses, et le long des principaux axes de circulation (réduction des risques routiers et de l'accidentologie).
- ▶ la prise en compte des installations classées pour éviter les risques et ainsi que la prise en compte de la présence des activités industrielles et agricoles pour limiter les conflits d'usage.

Poursuivre la gestion raisonnée de la ressource en eau. La ressource en eau est gérée pour que le territoire d'ABC en bénéficie durablement.

- ▶ La reconquête qualitative des fonctionnements hydrographiques est conduite pour assurer une meilleure disponibilité de la ressource en eau, et répondre à l'exercice des activités humaines. La qualité et la fonctionnalité de la ressource hydrographique sont assurées par le bon fonctionnement des trames bleues, la préservation des zones humides et de la maille bocagère, la gestion agricole, la moindre imperméabilisation des sols, la performance du réseau d'assainissement et des stations d'épuration.
- ▶ L'attractivité résidentielle et économique d'ABC dépend aussi de la capacité du territoire à assurer les besoins en eau potable. La disponibilité de la ressource à long terme pour satisfaire les besoins humains est :
 - prévue par une mise en continuité de l'approvisionnement et la sécurisation qualitative et quantitative (interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable),
 - maîtrisée par une réduction de la consommation et une meilleure gestion des besoins,
 - améliorée par la performance des réseaux et la minimisation des extensions de réseaux (urbanisme plus compact, confortement urbanisations existantes,...).

Axe 3

Faire connaître et reconnaître les richesses de notre campagne et de notre terroir.

